



Conseil économique et social

Distr. générale
10 juillet 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Débat consacré aux activités opérationnelles de développement

Compte rendu analytique de la 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 mars 2017, à 15 heures

Président : M. Barros Melet (Vice-Président) (Chili)

Sommaire

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)

Table ronde interactive sur le thème « Mise en application intégrée du Programme 2030 : le rôle du système des Nations Unies pour le développement afin de répondre aux besoins et différents défis des pays à revenu intermédiaire »

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (*suite*)
- b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et du Programme alimentaire mondial (*suite*)

Débat général (suite)

Clôture du débat

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Shava (Zimbabwe), M. Barros Melet (Chili), Vice-Président, assure la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (suite)

Table ronde interactive sur le thème « Mise en application intégrée du Programme 2030 : le rôle du système des Nations Unies pour le développement afin de répondre aux besoins et différents défis des pays à revenu intermédiaire »

1. **M. Cockayne** (Chef du Bureau de l'Université des Nations Unies à New York), modérateur, dit que les pays à revenu intermédiaire, un groupe hétéroclite de pays comprenant 70 % des pauvres de la planète, comptent pour environ un tiers du produit intérieur brut (PIB) mondial. Malgré les taux de croissance élevés qui distinguent de nombreux pays à revenu intermédiaire, des poches de pauvreté persistent dans un bon nombre d'entre eux. Le revenu ne constitue pas toujours un bon indicateur de l'équité, de la compétitivité, de la productivité ou de la résistance aux chocs. L'utilisation d'un critère fondé uniquement sur le revenu pour classer les pays à revenu intermédiaire nuit à l'efficacité des programmes et des politiques, en risquant de priver certains pays des avantages d'un financement à des conditions favorables, d'arrangements commerciaux préférentiels et d'une aide au titre de la dette. La table ronde portera essentiellement sur les modifications pouvant être apportées au système des Nations Unies pour le développement afin de mieux servir les pays à revenu intermédiaire, ainsi que sur les différentes options disponibles en vue de définir un indice de pauvreté multidimensionnelle permettant de dresser la carte de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

2. **M^{me} Sánchez Oviedo** (Ministre de la planification et de la politique économique du Costa Rica), intervenante, dit que l'une des principales tâches auxquelles le système des Nations Unies pour le développement doit s'atteler consiste à déterminer comment soutenir de façon optimale le développement durable dans les pays à revenu intermédiaire, même s'il y a un certain temps déjà que ces États demandent l'identification et la reconnaissance de leurs besoins. Il n'existe actuellement aucun plan de développement

stratégique pour guider ou coordonner les mesures ni aucun moyen adéquat pour évaluer le rôle actuel ou potentiel des pays à revenu intermédiaire et les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Une approche multidimensionnelle du développement permettra d'analyser et d'aborder sous tous les angles les forces et les lacunes structurelles de chaque État. Une étude sur les lacunes structurelles du Costa Rica, menée en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), a déjà révélé un certain nombre de facteurs qui permettront de faire un bond en avant en matière de développement. Un indice de pauvreté multidimensionnelle est déjà en place pour aider le Costa Rica à réduire les inégalités internes et la pauvreté, mais le pays doit également continuer d'innover et se montrer plus compétitif, renforcer son infrastructure et son régime fiscal et mettre à profit ses forces institutionnelles et les progrès déjà accomplis.

3. La communauté internationale doit continuer de prendre en compte les difficultés croissantes auxquelles font face les pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire, et respecter les principes d'universalité et d'intégralité, ainsi que l'engagement de ne laisser personne de côté, comme énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il convient également de garder à l'esprit que de nombreux pays à revenu intermédiaire ont la capacité et les connaissances spécialisées nécessaires pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.

4. Compte tenu du caractère limité des ressources nationales et internationales, une planification stratégique des activités de développement s'impose. Le système des Nations Unies pour le développement doit contribuer à l'élaboration d'un plan d'action réalisable pour les pays à revenu intermédiaire, accompagné d'une stratégie de financement faisant appel à des mécanismes traditionnels et novateurs de mobilisation de ressources et tienne compte de la nécessité d'investir dans des domaines où les pays sont à la traîne. La stratégie de financement, qui se doit d'être transparente et accessible, pourrait être liée à des stratégies ou des mécanismes existants.

5. **M. Dapkiunas** (Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies), intervenant, insiste sur l'importance de tirer parti de l'expérience des pays à revenu intermédiaire en matière de développement, sans quoi les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable pourraient être compromis pour une grande partie du

monde. Les pays à revenu intermédiaire pourraient jouer un rôle de catalyseur dans la recherche de solutions aux problèmes des pays les moins avancés. En plus de l'aide fournie par l'intermédiaire du système des Nations Unies pour le développement, la stratégie des Nations Unies devrait définir un plan directeur pour les acteurs extérieurs du développement. Les efforts du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, bien que louables, restent trop modestes, et la majorité des pays concernés, malheureusement, reste myope et muette. Le Secrétariat devrait assumer une fonction de coordination des programmes des pays à revenu intermédiaire, qui inclurait une méthode de classement uniforme, adoptée à l'échelle du système, et des seuils de reclassement basés sur un indice multidimensionnel tenant compte des besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire. L'orateur attend avec intérêt la contribution stimulante sur le plan intellectuel du Département des affaires économiques et sociales, agissant comme groupe de réflexion digne de confiance, et espère que le rapport du Secrétaire général sur les pays à revenu intermédiaire sera plus créatif et qu'il contiendra des recommandations plus audacieuses. L'orateur propose enfin la tenue d'une réunion d'échange avec des experts de pays intéressés afin de trouver des moyens d'améliorer la collaboration.

6. **M. Valdés** (Coordonnateur résident des Nations Unies et représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Argentine), intervenant, dit qu'il est un fait bien établi que le produit intérieur brut par habitant n'est guère approprié pour classer les États, ajoutant que de nombreuses autres méthodes sont déjà disponibles. La première, l'indice de développement humain, a été introduite en 1990. Elle a été suivie par les objectifs du Millénaire pour le développement, qui offrent un tableau plus complet. L'importance accordée depuis peu à la pauvreté multidimensionnelle a abouti à l'élaboration d'indices par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Oxford Poverty & Human Development Initiative. Le Bureau régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes a récemment publié un rapport détaillé sur les aspects multidimensionnels des progrès. L'analyse des lacunes structurelles par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), portant principalement sur 11 lacunes, permet de mieux saisir les réalités des pays à revenu intermédiaire. Le travail d'élaboration d'indices liés aux objectifs de développement durable est déjà entrepris. Le premier indice est celui du développement humain durable qui, en y ajoutant un paramètre sur les émissions de

carbone par habitant, est devenu le premier indice de développement à inclure un élément environnemental. Plus récemment, le Réseau des solutions pour le développement durable a élaboré un indice relatif à la réalisation des objectifs de développement durable, qui traduit l'importance accordée dans le Programme 2030 à l'équilibre nécessaire entre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable en ajustant à la baisse la place au classement des États où subsistent d'importants déséquilibres. Le PNUD collabore actuellement avec les autorités argentines à l'élaboration et à l'application d'un indice de développement durable pour ce pays.

7. À l'avenir, il faudra dégager un consensus plus large sur les variables fondamentales et les méthodes à utiliser, afin de faciliter la comparaison et l'adoption de politiques efficaces. Il faudrait aussi améliorer la qualité des données des systèmes statistiques nationaux. Ces données sont disponibles en grande quantité, mais, en raison de leur format de saisie, elles ne sont pas nécessairement d'une grande utilité. Il serait également important d'instaurer une culture où les politiques publiques et les méthodes expérimentales sont systématiquement réexaminées en vue de fonder les politiques futures sur des données concrètes.

8. **M. Palma Cerna** (Honduras) dit que la réflexion sur d'autres critères de mesure est certes utile, mais que la question importante n'est pas tant la méthode que l'échéancier. Le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont déjà donné mandat de remédier aux problèmes des pays à revenu intermédiaire. Le *Rapport régional sur le développement humain pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2016* du PNUD a montré combien il est important de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 dans une perspective multidimensionnelle s'étendant au-delà du revenu. Le classement dans la catégorie du revenu intermédiaire est trop général et arbitraire. L'orateur appuie l'idée d'entamer immédiatement un débat avec le Comité des politiques de développement.

9. **M. Zambrano Ortiz** (Observateur de l'Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, est d'avis que les entités du système des Nations Unies pour le développement devraient intégrer les objectifs de développement durable dans leurs documents de planification stratégique, en ayant à l'esprit que l'élimination de la pauvreté reste le problème majeur dans le monde et doit demeurer une priorité absolue. Il faut s'attaquer à la pauvreté comme phénomène multidimensionnel et la mesurer à l'aide

d'indicateurs transparents complémentaires au PIB. Une attention particulière devrait être accordée aux aspects économiques, sociaux et environnementaux de la production intérieure, ainsi qu'aux lacunes structurelles à tous les niveaux. L'orateur note que plus de 70 % des pauvres de la planète vivent dans des pays à revenu intermédiaire et que la résolution sur l'examen quadriennal complet engage le système des Nations Unies pour le développement à tenir compte des problèmes particuliers auxquels font face les pays à revenu intermédiaire, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Enfin, l'orateur souligne que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) devraient être élaborés et appliqués sur la base de l'appropriation nationale et conformément aux besoins et priorités de chaque pays.

10. **M. Meza-Cuadra** (Pérou) dit que les organisations internationales ont clairement pour mandat de mettre au point un indice de pauvreté multidimensionnelle. Ce processus devrait permettre de recenser les éléments communs aux pays à revenu intermédiaire afin de déterminer les contributions des organisations internationales. Bien que leur situation varie beaucoup d'un pays à l'autre, notamment en ce qui concerne l'étendue de leur besoin d'aide publique au développement (APD), les pays à revenu intermédiaire n'en partagent pas moins certaines caractéristiques. Plusieurs d'entre eux ont réalisé des progrès substantiels en matière de réduction de la pauvreté, mais sont encore loin de réaliser leurs objectifs de développement.

11. **M. Denys** (Belgique) demande quelles mesures devraient être prises pour empêcher que des pays à revenu intermédiaire récemment reclassés soient « déclassés ».

12. **M. Soriano Mena** (Observateur d'El Salvador) dit que les mesures visant à éliminer la pauvreté doivent prendre en compte les pays à revenu intermédiaire, où vivent 73 % des pauvres de la planète. Le produit intérieur brut ne reflète pas fidèlement la situation en matière de développement dans ces États. Les activités menées sur le terrain en vue de promouvoir et mesurer le développement dans ces pays devraient tenir compte de leur diversité, ainsi que des besoins et des atouts de chacun. L'orateur demande à quel moment commenceront les travaux dans ce domaine.

13. **M^{me} Clifford** (Australie) dit que l'Australie, qui a comme voisins plusieurs pays à revenu intermédiaire, se félicite des discussions qui ont lieu sur les besoins

particuliers de ces pays. Elle signale que, dans sa région, le Centre Asie-Pacifique pour l'efficacité du développement effectue des évaluations financières alignées sur les objectifs de développement durable. Elle se demande si d'autres mécanismes d'évaluation pourraient être utiles pour remédier aux déficits financiers des pays à revenu intermédiaire et quelles devraient être les priorités au regard des efforts politiques et de l'action catalytique de l'APD.

14. **M^{me} Sánchez Oviedo** (Ministre de la planification et de la politique économique du Costa Rica) dit que les travaux devraient commencer immédiatement pour inverser les tendances qui créent des inégalités internes des points de vue du développement et de la qualité de vie, même dans les pays à revenu intermédiaire les plus développés. À cette fin, les pays à revenu intermédiaire doivent redoubler d'efforts pour comprendre la nature des lacunes qui entravent leur développement. Le système des Nations Unies pour le développement devrait veiller à ce que des outils d'analyse et d'interprétation de la situation soient disponibles afin de promouvoir l'élaboration de politiques publiques et d'accords internationaux permettant d'étendre l'utilisation des meilleures pratiques et d'aider les pays à revenu intermédiaire sur la voie de leur développement. Les États Membres devraient également faire en sorte que les relations internationales se caractérisent de plus en plus par un accès équitable aux chaînes de production et aux échanges de biens et services. Enfin, il importe de promouvoir l'investissement et la production dans les pays à revenu intermédiaire. Pour venir à bout des nombreux obstacles qui entravent leur développement, ces pays doivent accroître leur compétitivité et leurs moyens de production et acquérir les outils nécessaires à l'élaboration de politiques efficaces et transparentes. Il faut saisir l'occasion offerte par le Programme 2030 et apporter les changements nécessaires dès que possible.

15. **M. Dapkiunas** (Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies) dit que la réponse à la question « quand » est « maintenant ». La communauté internationale doit dépasser le stade des tables rondes et prendre des mesures concrètes. Les efforts sur le plan politique doivent être axés sur les synergies entre les pays dans le besoin et les pays en mesure d'aider.

16. **M. Valdés** (Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Argentine), intervenant, dit que l'ONU, en particulier le PNUD, a exploré les moyens de renforcer la résilience dans les pays à revenu intermédiaire en vue

de les empêcher eux-mêmes, ou d'empêcher des pans entiers de la population, de retomber dans la pauvreté ou de se retrouver en situation vulnérable. Le *Rapport sur le développement humain 2014*, qui traite de questions telles que la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience, a montré que certaines personnes retombaient souvent dans la pauvreté en raison de chocs extérieurs comme des crises financières, des conflits armés ou des catastrophes naturelles. Le rapport du Bureau régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les progrès multidimensionnels analyse les facteurs liés aux moyens d'échapper à la pauvreté et de ne pas y retomber, qui ne sont pas nécessairement les mêmes, et formule des recommandations politiques concrètes qui peuvent être utiles à tous les pays à revenu intermédiaire.

17. Il faut agir maintenant. À la lumière du travail déjà accompli relativement au Programme 2030 et aux méthodes de mesure du développement durable, il serait raisonnable que le Conseil demande au Département des affaires économiques et sociales et à d'autres entités du système des Nations Unies de mettre au point de nouveaux moyens de mesurer les progrès à partir de la pléthore d'outils existants.

18. **M^{me} Ordoñez Fernández** (Colombie) dit que le système des Nations Unies pour le développement devrait procéder à une analyse approfondie des besoins des pays à revenu intermédiaire en vue d'élaborer des stratégies permettant de surmonter les lacunes structurelles qui entravent leur développement, en tenant compte de la diversité de ces pays. Pour aider les États à surmonter leurs difficultés, il faudra trouver un moyen de mesurer la pauvreté et le développement selon une approche globale et multidimensionnelle. Les pays à revenu intermédiaire ont besoin d'aide pour mettre au point et adapter des technologies de manière à promouvoir le développement du capital humain et l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur mondiales. Ils ont également besoin d'un accès plus large au système financier mondial. La satisfaction de ces besoins permettrait d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 en vue de l'élimination irréversible de la pauvreté. Il est urgent d'établir, au profit des pays à revenu intermédiaire, un plan d'action intégrant tous les éléments du Programme d'action d'Addis-Abeba.

19. **M. Crilchuk** (Argentine) dit que l'étude du projet de résolution sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire, à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, sera l'occasion idéale de progresser vers l'adoption d'un plan d'action pour les pays à revenu

intermédiaire. Tous ces États ont deux points en commun, à savoir des inégalités internes et des capacités de promotion du développement. Le système des Nations Unies pour le développement devrait les aider à tirer pleinement parti de leurs capacités existantes. À cet égard, l'orateur demande des précisions sur ce que le système des Nations Unies pour le développement fait actuellement pour créer des capacités nationales et les optimiser.

20. **M^{me} Sánchez Oviedo** (Ministre de la planification et de la politique économique du Costa Rica) dit que les États assument la responsabilité fondamentale de veiller à ce que les politiques et les programmes et projets qui leur sont associés soient réalisables et appropriés. Le rôle du système des Nations Unies pour le développement est de rendre les États Membres aptes à mettre en œuvre des politiques publiques de développement.

21. La diversité croissante observée dans les pays à revenu intermédiaire justifie l'élaboration d'un système de classement qui reflète mieux la réalité de ces États. Ce système simplifierait le travail du système des Nations Unies pour le développement et faciliterait l'identification des possibilités et des besoins dans les différents pays à revenu intermédiaire, permettant ainsi d'améliorer l'efficacité, l'efficacités et la coordination du système et de mieux centrer ses activités. La coopération avec les pays à revenu intermédiaire devrait être étroitement liée à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment par la création d'un inventaire des capacités nationales dans les domaines stratégiques couverts par les objectifs. Un plan mondial devrait être élaboré pour permettre à ces États d'identifier les domaines dans lesquels les mesures prises auraient un impact positif sur les lacunes structurelles, les vulnérabilités, l'instabilité et les inégalités, et de définir la manière dont ils pourraient contribuer au développement durable et à la solidarité à l'échelon international. Une stratégie devrait également être mise en place pour identifier et développer d'éventuels partenariats avec les intervenants qui sont en mesure d'aider les États à tirer parti des possibilités de développement et de financement. Certaines entités des Nations Unies élaborent déjà des plans d'action stratégiques qui incluent quelques-uns de ces éléments, mais cette approche devrait être élargie pour englober l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. L'oratrice signale que son pays mène actuellement des discussions avec le Programme des Nations Unies pour le développement sur l'élaboration d'un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au

développement qui contribuerait à consolider les forces nationales et à combler les lacunes restantes.

22. **M. Dapkiunas** (Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies) se réjouit de voir qu'un aussi grand nombre de pays d'Amérique latine s'intéressent beaucoup au programme destiné aux pays à revenu intermédiaire. Il est convaincu que le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD pourront mettre ce programme en valeur. Toutefois, les efforts ne seront couronnés de succès que si les pays à revenu intermédiaire eux-mêmes s'unissent et font entendre leurs revendications.

Point 7 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)

a) **Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (suite)** (A/72/61-E/2017/4)

b) **Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (suite)** (E/2016/34/Rev.1, E/2016/35 et E/2017/36)

Débat général (suite)

23. **Le Président** invite le Conseil à reprendre le débat général sur l'ensemble du point 7.

24. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Observatrice de Cuba) déclare que Cuba apprécie le caractère intergouvernemental du système des Nations Unies pour le développement et le fait qu'il se concentre exclusivement sur le développement. Le système devrait aider les États Membres dans la mise en œuvre intégrale et équilibrée du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable et autres objectifs mondiaux de développement. Une meilleure intégration est certes importante, mais ne peut être interprétée comme l'obligation d'imposer des modèles uniformes et des formules préétablies. Les mandats et les spécialisations de chaque entité du système des Nations Unies pour le développement doivent être respectés. L'oratrice estime que l'inclusion de concepts décontextualisés et universels dans l'ensemble des mandats de toutes les entités travaillant

sur le terrain pourrait déboucher sur des initiatives de développement arbitraires et, dans certains cas, politisées.

25. Le système des Nations Unies pour le développement devrait centrer ses activités de terrain sur l'élimination de la pauvreté et la réponse aux priorités et besoins particuliers de chaque État, dans le plein respect de la souveraineté nationale. La pratique consistant à lier l'aide au développement à une classification stricte des États, à des modèles rigides ou à des priorités établies d'en haut ne tient pas compte de la réalité individuelle de chaque État et accentue le clivage du développement.

26. Le profond déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources et l'incapacité des pays donateurs à honorer leurs engagements d'APD contribuent à l'incohérence du système des Nations Unies pour le développement. Dans ce contexte, il importe que les mécanismes de financement novateurs proposés respectent le caractère intergouvernemental de l'ONU et répondent à un mandat concret des États Membres. La délégation cubaine reste disposée à soutenir les efforts visant à mettre en place un système d'aide au développement efficace répondant aux problèmes particuliers de chaque État Membre.

27. **M. Lupan** (République de Moldova) dit que la mise en œuvre de l'ambitieux programme de développement doit reposer sur un système de développement plus stratégique, responsable, efficient, efficace et axé sur les résultats. La mise en œuvre immédiate, à l'échelle du système, de la résolution relative à l'examen quadriennal complet est essentielle. Les deux réunions de haut niveau tenues en janvier sur les liens entre le développement et la pérennisation de la paix marquent un début prometteur. Assumant la Vice-Présidence du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et participant aux sessions des conseils d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la République de Moldova suit de près la façon dont les entités des Nations Unies envisagent d'intégrer le Programme 2030 dans leurs plans stratégiques. Cette intégration devra s'effectuer en conformité avec le mandat et en tenant compte de l'avantage comparatif de chaque organisme. Les fonds et programmes des Nations Unies doivent faire fond sur les enseignements tirés de l'expérience, éviter les doubles emplois et favoriser la coopération

interorganisations tant aux étapes de la planification que de l'exécution. L'accent devrait être mis sur les résultats tangibles, le rapport coût-efficacité et le type d'action intégrée que requiert le caractère interdépendant des objectifs de développement durable. Au niveau des pays, il est impératif de renforcer les capacités statistiques et d'aider les gouvernements à établir des partenariats.

28. **M. Oh Youngju** (République de Corée) dit que le renforcement de la coordination et de la collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement est la clef des résultats sur le terrain. De nouvelles méthodes de travail devront être élaborées pour procéder à l'analyse commune des risques, à des évaluations des besoins, à des interventions concrètes et à l'adoption d'un calendrier pluriannuel cohérent comme mentionné dans la résolution sur l'examen quadriennal complet. La résolution reconnaît également qu'il est essentiel d'assurer la complémentarité entre le développement, la réduction des risques de catastrophe, l'action humanitaire et la pérennisation de la paix pour répondre aux besoins et atteindre les objectifs de développement durable de la manière la plus efficace et la plus efficiente qui soit. Le système des Nations Unies pour le développement devrait accroître la coordination non seulement avec les membres du système, mais aussi avec les parties prenantes extérieures, en particulier dans le secteur privé. Il faut mettre au point des modes de financement novateurs pour apporter un complément à l'APD. L'examen quadriennal complet offre l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation. L'orateur demande instamment que davantage de progrès soient réalisés en matière de transparence et de responsabilité, conformément à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

29. **M^{me} Ponce** (Observatrice des Philippines) dit que des trois principes définis par la Vice-Secrétaire générale dans son discours d'ouverture, à savoir renforcer les capacités de direction, combler le déficit de confiance et mettre l'accent sur les résultats au niveau des pays, les deux premiers vont de pair. Une responsabilité accrue et une direction plus efficace pourraient être encouragées en privilégiant les ressources de base, de sorte que le financement serait motivé par les impératifs du programme plutôt que l'inverse. L'accent mis sur les résultats au niveau des pays suppose un alignement des travaux de l'Organisation sur les politiques et les priorités des États Membres établies sur la base de l'examen quadriennal complet, qui ne doit pas être élargi ou réinterprété. S'inspirant des principes d'ouverture, de

participation et de convergence, la feuille de route des Philippines pour la paix et le développement précise que le financement et les stratégies de développement des Nations Unies doivent être alignés sur les priorités nationales du pays et rester centrés sur le développement. Les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les pays à revenu intermédiaire, où vivent 70 % des pauvres de la planète, méritent d'être intégrées aux plans stratégiques du système des Nations Unies pour le développement. Il faudrait notamment élaborer des indicateurs multidimensionnels qui transcendent les critères économiques et financiers traditionnels. Près de deux années s'étant écoulées depuis l'adoption du Programme 2030, il est temps que les États Membres trouvent un terrain d'entente sur le processus de mise en œuvre.

30. **M. Jürgenson** (Estonie) dit que sa délégation attend avec intérêt que le Secrétaire général présente un aperçu à l'échelle du système des fonctions et des capacités des fonds et programmes des Nations Unies. Les réformes demandées par la résolution sur l'examen quadriennal complet devraient améliorer le fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement. L'orateur espère tout particulièrement que le système des coordonnateurs résidents disposera de moyens d'action renforcés et qu'il aura l'appui d'équipes de pays plus intégrées. Les méthodes novatrices de financement commun recommandées dans l'examen quadriennal complet et, en particulier, les partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé, contribueront à améliorer l'architecture financière actuelle. Le défi consiste à renforcer l'intégration des activités de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix. Pour ce faire, le système des Nations Unies pour le développement doit renforcer sa capacité à reconnaître les causes profondes des conflits et à y remédier. La délégation estonienne appuie les efforts déployés par le Secrétaire général pour améliorer la capacité de l'Organisation d'agir en amont pour prévenir les conflits violents et lier la réforme de son architecture de paix et de sécurité à celle du système des Nations Unies pour le développement.

31. **M. Shearman** (Royaume-Uni) se félicite de l'appel lancé en faveur de l'amélioration de l'intégration, de la coordination, de la responsabilité et de la transparence du système des Nations Unies, un système qui pèse bien plus lourd que la somme des éléments qui le constituent et qui est en mesure de remplir les promesses faites par les États Membres en 2015.

32. Deuxième bailleur de fonds des activités des Nations Unies en matière de développement et d'aide humanitaire, le Royaume-Uni se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale relativement à la réforme et à la revitalisation, ainsi qu'à la question de l'égalité des sexes. Ces efforts, en mettant l'accent sur la prévention, l'intégration des piliers dans les activités du système des Nations Unies pour le développement, et en particulier la garantie de meilleurs résultats, répondent aux demandes des États Membres de procéder aux changements énoncés dans le Programme 2030, l'examen quadriennal complet et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur la pérennisation de la paix. Ils répondent également aux besoins réels du monde, qui n'ont jamais été aussi aigus.

33. Outre les problèmes que posent la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la situation humanitaire s'aggrave terriblement, face à la perspective de quatre grandes famines en Somalie, au Soudan du Sud, au Yémen et dans le bassin du lac Tchad. Par nécessité, l'appel humanitaire lancé par l'ONU pour 2017 sera le plus important qu'on ait jamais vu. Pour sauver des vies et sortir de la crise, la nécessité d'intégrer et de planifier les activités en matière d'assistance humanitaire, de développement et de paix n'a jamais été aussi évidente. Il s'agit donc d'une année charnière pour l'action et la réforme de l'ONU. Les États Membres ont le devoir d'appuyer les changements requis pour faire en sorte que l'Organisation soit pertinente et efficace et que ses activités opérationnelles se traduisent par de meilleurs résultats, en particulier pour les plus défavorisés. Le système des Nations Unies pour le développement doit donc être plus stratégique, responsable, transparent, efficient, efficace et axé sur les résultats. Pour ce faire, le système doit placer les résultats collectifs devant les mandats et les obstacles institutionnels, et même coordonner son action avec celle d'acteurs extérieurs au système des Nations Unies. Il devrait collaborer avec les acteurs humanitaires et chercher à prévenir les conflits et les crises. L'intégration au niveau des pays devrait se faire sous l'égide d'un coordonnateur résident habilité à représenter l'ensemble des Nations Unies. Le système pour le développement devrait privilégier la responsabilité, la transparence, la recherche de gains d'efficacité et l'optimisation des ressources pour qu'une plus large part de celles-ci soient consacrées à la ligne de front plutôt qu'aux services administratifs ou aux opérations du Siège.

34. **M. Gad** (Observateur de l'Égypte) dit que le système des Nations Unies pour le développement est un élément essentiel à la mise en œuvre du Programme 2030. La résolution sur l'examen quadriennal complet souligne la nécessité d'aligner les activités sur les priorités des États. À cet égard, il attend avec intérêt la première série de recommandations que le Secrétaire général entend présenter en juin. Le rapport du Secrétaire général sur l'analyse du financement (A/72/61-E/2017/4) fait état d'une baisse inquiétante du financement des activités opérationnelles pour le développement. Les conséquences du passage à une stratégie de financement intégrée doivent être analysées plus en détail. En prévision des prochains rapports du Secrétaire général, l'orateur tient à rappeler l'importance du renforcement des capacités. La résolution sur l'examen quadriennal complet engage les entités du système des Nations Unies pour le développement, dans le strict respect de leurs mandats respectifs, à mieux coordonner leurs activités avec celles d'aide humanitaire menées au niveau national dans les pays faisant face à des situations d'urgence humanitaire et reconnaît l'importance de mener les activités de développement liées à la consolidation et à la pérennisation de la paix dans les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit dans le respect des priorités et plans nationaux et du principe de l'appropriation des activités par le pays, ce qui ne doit pas être fait au détriment des ressources affectées aux activités de développement. À ce titre, la résolution ne donne pas mandat au système des Nations Unies pour le développement de s'occuper de questions politiques ou relatives à la paix et à la sécurité.

35. **M. Castañeda Solares** (Observateur du Guatemala) dit que l'examen quadriennal complet est la principale ligne de conduite pour guider la réforme du système des Nations Unies, en vertu de laquelle il saura répondre aux besoins des États Membres et les aider à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment dans le domaine de l'élimination de la pauvreté. La plupart des personnes pauvres dans le monde vivent dans des pays à revenu intermédiaire. Le Guatemala, en tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, souhaite que le système des Nations Unies pour le développement appuie les efforts nationaux énoncés dans son plan de développement national, indépendamment de la classification fondée sur le revenu national. Le système devrait également appuyer le renforcement des capacités institutionnelles pour combler les lacunes structurelles et soutenir les transferts de technologies et de connaissances tout en favorisant la coopération Sud-Sud et triangulaire.

36. En tant que société sortant d'un conflit, le Guatemala souhaite examiner la relation entre la paix et le développement et améliorer la coordination institutionnelle entre les trois piliers du développement durable. Un contrat social doit lier toutes les parties prenantes et les secteurs de la société afin d'assurer l'appropriation nationale et l'adoption d'une approche cohérente du développement national.

37. L'écart croissant entre les ressources de base et les autres ressources est préoccupant, car il laisse peu de marge de manœuvre et de liberté aux organismes pour utiliser les ressources à l'appui des plans nationaux de développement des pays. La proportion des ressources de base devrait être augmentée et tous les pays devraient mobiliser leurs ressources nationales au moyen de mécanismes novateurs impliquant le secteur privé et les institutions financières internationales.

38. **M. Poorta** (Observateur des Pays-Bas) dit que le système des Nations Unies pour le développement devrait se concentrer sur ses avantages comparatifs en tant que système, notamment son rôle normatif. Étant donné que chaque partie prenante sur la scène multilatérale peut apporter sa valeur ajoutée, l'examen quadriennal complet demande au Secrétaire général de définir l'avantage comparatif de l'ensemble du système dans son rapport de juin. La force du système des Nations Unies réside dans sa capacité à rassembler à l'intérieur et de l'extérieur du système des intervenants en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

39. La réforme suppose une responsabilité partagée. Des fonds prévisibles à long terme devraient réduire la fragmentation et être adaptés aux fonctions. Les rares ressources disponibles devraient être distribuées là où les besoins sont les plus grands. Les résultats sur le terrain sont une épreuve décisive, d'où la nécessité d'un financement axé sur des résultats et des modalités de financement novatrices.

40. Dans des contextes où ils servent sous la bannière de l'ONU, les acteurs du développement, de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix et les acteurs politiques et du maintien de la paix devraient éviter de travailler en vase clos. Les progrès réalisés dans ces domaines ne sont pas linéaires et ne peuvent être parfaitement compartimentés. Bien que les rôles et les responsabilités des différents acteurs soient clairement définis, la collaboration est néanmoins nécessaire.

41. **M. Sinha** (Inde) dit que le système des Nations Unies pour le développement doit continuer de s'adapter à l'évolution de la situation en ce qui

concerne la coopération au service du développement, de manière à surmonter les difficultés qu'elle présente et à tirer parti des possibilités qu'elle offre. La résolution sur l'examen quadriennal complet énumère un certain nombre d'implications politiques pour la mise en œuvre du Programme 2030. La résolution reflète une volonté d'éliminer la pauvreté et une préoccupation à l'égard des plus pauvres et des plus démunis. L'élimination de la pauvreté devrait donc rester au cœur des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, conformément à l'examen quadriennal complet de 2016. De fait, le système des Nations Unies devrait s'attaquer plus directement au problème de la pauvreté.

42. L'examen quadriennal complet reconnaît que le caractère intégré du Programme 2030 nécessite un financement des activités opérationnelles de développement plus durable, adéquat, prévisible et souple, ainsi qu'un meilleur équilibre entre les ressources de base et les autres ressources. On ne pourra parler de programme intégré tant que les structures fonctionnelles pour le financement et la mise en œuvre continueront de ne répondre qu'aux priorités sélectives des donateurs. Il y aurait cependant lieu d'aborder la question du déséquilibre entre la représentation des pays développés et des pays en développement dans les structures de gouvernance des fonds et programmes.

43. La résolution appelle au renforcement de l'appui aux activités humanitaires, mais cela ne doit pas être fait au détriment de la promotion de la croissance et du développement et de la réduction de la pauvreté. Il existe des liens directs entre le partage équitable des avantages d'une croissance économique inclusive, le développement durable, des institutions qui fonctionnent bien et l'état de droit, ainsi que la paix et la sécurité durables. Il ne saurait y avoir de paix sans développement. Le rôle indispensable des coordonnateurs résidents dans la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies à l'échelle des pays est clairement reconnu dans l'examen quadriennal complet.

44. **M. Kononuchenko** (Fédération de Russie) dit que les changements qui se dessinent dans le système des Nations Unies pour le développement ne doivent pas porter atteinte à l'équilibre fragile entre les intérêts des États Membres, comme cela est énoncé dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, et devraient faire l'objet d'un dialogue continu. Le mécanisme de coopération entre les gouvernements et le système des Nations Unies pour le développement devrait garantir le respect effectif de la prérogative des gouvernements nationaux, en particulier des

gouvernements des pays en situation de vulnérabilité, de définir leurs priorités nationales en matière de développement. Le droit souverain des pays de définir leur propre développement économique et social est primordial. Leurs vues doivent prévaloir dans les dialogues avec les donateurs extérieurs, y compris le système des Nations Unies pour le développement.

45. Le calendrier des travaux des entités du système pour le développement doit être harmonisé afin d'éviter les chevauchements. L'interprétation de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale selon laquelle la pérennisation de la paix est un domaine distinct des activités opérationnelles est préoccupante. La consolidation de la paix ne relève pas du mandat des principaux fonds et programmes du système des Nations Unies pour le développement, qui consiste à combler les lacunes dans le développement économique et social et à empêcher l'apparition de nouveaux problèmes dans ce domaine. L'attribution d'autres fonctions au système risquerait de le politiser et de saper la confiance de ses partenaires. Une meilleure coordination de ses travaux ne signifie pas que le système doive s'en tenir exclusivement à l'initiative « Unis dans l'action » et aux instructions permanentes. Il est prévu que le Secrétaire général, dans son rapport de juin, propose d'autres formes de coopération entre le système pour le développement et les pays bénéficiaires.

46. En ce qui concerne le renforcement du mandat des coordonnateurs résidents, l'orateur souligne que des pouvoirs accrus s'accompagnent de nouvelles responsabilités, et qu'il importe donc de veiller à ce que la planification et la prise de décisions au sein des équipes de pays soient transparentes. Le système des Nations Unies pour le développement doit tendre vers un seul et même but. À cet égard, il pourrait s'inspirer de l'expérience de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, qui a mis en place un mécanisme de coopération unique, de concert avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, ce qui lui permet d'exploiter le potentiel dont dispose le PNUD pour mettre en œuvre ses programmes de pays.

47. **M^{me} Chartsuwan** (Observatrice de la Thaïlande) dit que l'examen quadriennal complet, en tant que résolution négociée au niveau intergouvernemental et adoptée par consensus, devrait être intégré dans les activités de toutes les entités du système pour le développement et dans celles des équipes de pays des Nations Unies en particulier. Les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement devraient être planifiées et menées sous

l'égide des pays et dans le respect du principe de l'appropriation et de la direction nationales. Le Cadre de partenariat des Nations Unies pour la Thaïlande, actuellement en cours de négociation, devrait mobiliser tous les organismes pour veiller à ce que ce cadre soit conforme aux priorités et aux besoins nationaux du pays. Le Gouvernement thaïlandais se félicite aussi de la contribution de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique aux efforts de développement régionaux. Le système des Nations Unies pour le développement devrait donc accroître son soutien aux commissions régionales.

48. Les organismes participant aux équipes de pays des Nations Unies devraient coordonner leurs activités de manière efficace et cohérente, et les coordonnateurs résidents devraient être dotés de l'autorité et des compétences nécessaires. Il faudrait instituer une procédure de recrutement et d'encadrement au mérite plus ouverte et plus transparente applicable au système de coordonnateurs résidents soucieux de parité des sexes. La Thaïlande a adopté une approche intégrée et inclusive du développement durable. L'accent mis sur les partenariats avec les parties prenantes concernées est conforme à la politique de partenariat entre la population, le secteur public et le secteur privé.

49. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont au cœur de la politique de coopération au service du développement de la Thaïlande. Le système des Nations Unies pour le développement devrait renforcer son appui aux pays en développement dans ce domaine. L'agence de coopération internationale de Thaïlande, un donateur émergent, partage ses connaissances et ses meilleures pratiques dans le cadre de ses efforts aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030.

50. **M. Ramírez** (République bolivarienne du Venezuela) dit que les gouvernements nationaux ont la responsabilité première du développement de leurs pays et de la coordination de toutes les formes d'aide extérieure adaptée à leurs stratégies et priorités nationales. Toute mesure destinée à améliorer et renforcer le système des coordonnateurs résidents administré par le Programme des Nations Unies pour le développement devrait faire en sorte que la souveraineté nationale soit respectée. Par conséquent, la réalisation des objectifs de développement durable devrait être conforme aux plans nationaux des États Membres. La collaboration entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organes de planification nationale constitue le moyen idéal pour assurer le succès de l'exécution des projets. Pour ce faire, les pays en développement ont besoin de capacités renforcées qui tiennent compte des différents

niveaux de développement et de la situation propre à chaque État Membre.

51. Le Venezuela, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a mené à bien ses travaux, en particulier en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2015-2019. Le système des Nations Unies pour le développement devrait continuer à renforcer sa transparence et son efficacité pour que les ressources consacrées aux activités opérationnelles soient déployées avec le plus haut niveau d'efficacité et adaptées aux besoins particuliers des pays en développement. Le système devrait appuyer la coopération Sud-Sud et triangulaire tout en tenant compte des réalités des pays en développement, qui devraient toutefois conserver la mainmise des initiatives. Le programme Petrocaribe dans le cadre duquel la République bolivarienne du Venezuela garantit la sécurité énergétique de 18 pays des Caraïbes constitue une expérience notable.

52. L'examen quadriennal complet pour 2017-2020 aborde une autre question sensible, à savoir le lien entre le développement, l'aide humanitaire, la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix, qui appelle des mesures concrètes dans les trois piliers que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Il est néanmoins nécessaire de tenir un débat de fond pour parvenir à un consensus plus large.

53. **M. Aini** (Afghanistan) dit que la résolution sur l'examen quadriennal complet est l'occasion de mettre en œuvre le Programme 2030 et d'aligner les activités opérationnelles de développement sur les plans et politiques nationaux tout en contribuant aux efforts que déploient les gouvernements pour renforcer leurs capacités et leurs institutions. Le système des Nations Unies pour le développement devrait aider les pays en développement les plus vulnérables à trouver des solutions à leurs besoins particuliers et aux problèmes connexes. Pour l'Afghanistan, pays touché par un conflit, il est primordial que le système des Nations Unies pour le développement renforce le lien entre la paix et le développement. L'examen quadriennal complet reconnaît que le système pour le développement pourrait aider à préserver la paix, à laquelle le développement pourrait contribuer grandement.

54. Déterminé à réaliser les objectifs de développement durable, notamment en mettant en œuvre l'examen quadriennal complet, l'Afghanistan prépare actuellement l'examen national volontaire qu'il

présentera au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2017. Le processus préparatoire pour l'examen des politiques existantes, la cartographie des indicateurs et des données et leur disponibilité, ainsi que l'application du principe de responsabilité et de transparence, constitue une tâche ardue pour l'Afghanistan, un des pays les moins avancés. Pour assurer le succès de ces efforts, le système des Nations Unies pour le développement devrait fournir une aide supplémentaire et aligner ses travaux sur les efforts de consolidation de la paix et des institutions.

55. **M^{me} Flores Herrera** (Observatrice du Panama) dit que l'examen quadriennal complet permettra d'établir une approche progressive de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. La transformation du modèle de développement exigera l'adoption d'un système impartial, cohérent et transparent, ainsi qu'une meilleure intégration des politiques et des rapports et évaluations à l'échelle du système.

56. Dans l'avenir immédiat, la souplesse devrait être une caractéristique dominante du système des Nations Unies pour le développement. Le système devrait répondre aux besoins des pays du programme à la lumière du Programme 2030 et d'autres objectifs arrêtés au niveau international. Il devrait également veiller à ce que les activités opérationnelles soient exécutées au profit des pays qui en ont besoin, en conformité avec leurs propres stratégies et priorités de développement. Par conséquent, les plans stratégiques des organismes, en plus d'être alignés sur le programme de développement, devraient également être interreliés.

57. L'efficacité et l'efficacités du système des Nations Unies devraient être améliorées à moindre coût grâce à des mécanismes de surveillance et d'évaluation, tout en évitant la fragmentation et le cloisonnement. La coordination renforcée et l'échange de données d'expérience contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable. Le renforcement des capacités dans les pays qui s'efforcent de parvenir à un développement durable à long terme doit être un objectif fondamental des activités opérationnelles de développement, compte tenu des différents niveaux de développement et des réalités des différents pays. À cette fin, le système doit continuer à renforcer l'efficacité, l'efficacités, la coordination et la cohérence de ses activités et améliorer les résultats.

58. L'un des défis du système des Nations Unies pour le développement consiste à apporter un appui soutenu au développement des pays à revenu intermédiaire.

Selon les estimations du Groupe de la Banque mondiale, la population combinée des pays à revenu intermédiaire s'élève à 5 milliards d'habitants et représente 73 % des pauvres de la planète. Paradoxalement, ces pays représentent également un tiers du produit intérieur brut mondial et sont d'importants moteurs de la croissance. La pauvreté ne pourra être éliminée que si le système des Nations Unies pour le développement s'adapte aux besoins des pays à revenu intermédiaire, où les inégalités demeurent élevées. Des centaines de millions de personnes comptent sur l'ONU pour améliorer leur sort. Le non-respect de cet engagement n'est pas une option.

59. **M. Lauber** (Observateur de la Suisse) dit que sa délégation se félicite des trois priorités établies par le Secrétaire général, ainsi que de l'accent qu'il met sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le tout étant conforme aux priorités de la politique étrangère suisse. Les propositions de réforme de l'ONU devraient être complémentaires. La récente résolution relative à l'examen quadriennal complet demande au Secrétaire général d'améliorer les modalités de la collaboration au sein du système des Nations Unies pour le développement et entre celui-ci et les autres piliers de l'Organisation. Les efforts déployés par l'ONU pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030 devraient être plus ciblés, cohérents et intégrés. Le système des Nations Unies pour le développement devrait donc devenir plus pertinent et se concentrer sur la coopération plutôt que sur la concurrence entre ses entités.

60. La responsabilité à l'égard des États Membres devrait être accrue au Siège, ainsi qu'aux niveaux régional et national. Le système de gouvernance actuel, qui n'est pas conçu pour orienter, motiver et documenter les résultats collectifs, devrait donc être actualisé. Au fil des ans, des équipes de pays novatrices ont demandé des réformes qui leur permettraient d'agir de concert. Le moment est venu de procéder à ces réformes. La réunion conjointe des conseils d'administration serait le point de départ idéal.

61. Une méthode de travail différente, concertée, est essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030. Les États Membres ont envoyé un signal politique fort en adoptant une résolution sur les plans stratégiques des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, ainsi que du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'ONU-Femmes. Chaque plan stratégique devrait contenir le même chapitre sur l'approche commune de leurs activités.

62. Le Secrétaire général devrait présenter des propositions de réforme audacieuses et faire comprendre aux entités du système des Nations Unies pour le développement que le statu quo n'est plus une option. Les États Membres devraient également s'adapter au Programme 2030. Un processus consultatif associant toutes les entités des Nations Unies, les États Membres et les autres acteurs du développement rallierait un appui politique plus large. Des propositions de réforme ambitieuses sont nécessaires au niveau politique le plus élevé. Le dialogue entre experts a suffisamment duré.

63. **M. Sandoval Mendiola** (Observateur du Mexique) dit que le système des Nations Unies pour le développement doit s'adapter au Programme 2030 plutôt que d'adapter le Programme aux structures et pratiques existantes du système. La mise en œuvre du Programme 2030 exigera la mise en œuvre efficace et cohérente des activités du système, en adoptant une approche intégrée et transversale à l'échelle du système. Le caractère universel du Programme 2030 et de ses objectifs est incontestable. L'examen quadriennal complet reconnaît ces objectifs et est l'élément moteur de leur réalisation. La mise en œuvre du Programme 2030 exige également une transformation fondamentale du système des Nations Unies pour assurer la cohérence de ses activités avec les trois piliers du développement durable et l'inclusion de la paix et de la sécurité, ainsi que des droits de l'homme, tout en conservant une approche centrée sur le développement.

64. Le changement fondamental qui s'opère actuellement dans les travaux des Nations Unies exige une conception élargie du développement et de la paix et de la sécurité internationales. La paix durable est la clef de ce changement fondamental qui permettra de transformer l'ONU, une organisation de gestion des conflits, en une organisation de prévention des conflits. Le développement sans exclusion s'accompagnant d'initiatives visant à réduire la pauvreté et les inégalités et à préserver l'état de droit grâce à des institutions solides est une étape importante vers la prévention des conflits. Une meilleure cohérence exige également la modernisation des moyens de mise en œuvre des projets, la réduction des chevauchements et des coûts de transaction, ainsi que le renforcement des activités interorganisations et des capacités nationales. À l'ère des objectifs de développement durable, le système des Nations Unies devrait planifier et agir de manière intégrée, en s'appuyant sur une meilleure gouvernance, un financement accru et des partenariats renforcés, de façon à ne pas faire de laissés-pour-compte. Les États Membres devraient être ouverts au

changement et ne pas chercher à préserver une situation où les décideurs ne reflètent pas suffisamment la diversité géographique. La démocratisation de la sélection du Secrétaire général devrait être étendue à l'ensemble du Secrétariat. Le moment est venu de garantir la transparence et la responsabilité.

65. **M^{me} Krishnamurti** (Observatrice de l'Indonésie) déclare que l'examen quadriennal complet de 2016 est l'un des faits nouveaux les plus marquants depuis l'adoption du Programme 2030. Les États Membres auront la possibilité de soumettre à l'Assemblée générale des orientations améliorées de la coopération au service du développement, qui se traduiront par des modalités au niveau des pays. Un système des Nations Unies pour le développement renforcé et intégré devrait aider les pays en développement à mettre en œuvre le Programme et à réaliser d'autres objectifs de développement convenus au niveau international.

66. Les fonctions du système des Nations Unies pour le développement devraient être alignées sur le Programme 2030, ainsi que sur les plans et stratégies de développement des pays, le but étant de renforcer l'appropriation et la conduite du programme par les pays. La mentalité exclusive et le cloisonnement devraient donc être éliminés des travaux du système des Nations Unies pour le développement. Le système devrait jouer un rôle neutre et objectif et reconnaître la diversité des besoins et les difficultés particulières des différents pays, en particulier les pays en situation particulière.

67. La complexité grandissante des problèmes de développement obligera le système des Nations Unies pour le développement à devenir plus cohérent et plus efficace. La diminution des ressources de base est un problème auquel il faudra s'attaquer plus audacieusement en formant de véritables partenariats. Pour ce faire, la coordination sur le terrain devra être améliorée pour tirer le meilleur parti possible des avantages comparatifs de chaque organisme. Un état des lieux, à l'échelle du système, des capacités et des compétences existantes devrait permettre d'identifier les lacunes et de réduire les chevauchements. En outre, le système des Nations Unies pour le développement devra se montrer plus responsable et transparent et rendre compte des résultats à l'échelle du système. Sans pour autant nuire au système de nomination fondé sur le mérite, l'attribution des postes importants et le système du coordonnateur résident devraient également refléter une représentation géographique équitable.

68. Les pays doivent pouvoir compter sur un renforcement continu de leurs capacités, adapté à leurs différents niveaux de développement et à leurs réalités

sur le terrain. L'Indonésie attache une grande importance à la coopération Sud-Sud en tant que complément à la coopération Nord-Sud. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud est une instance viable et sans pareille pour l'échange de connaissances et de données d'expérience, notamment sur les questions relatives à la conception de cette coopération.

69. **M^{me} Aye** (Observatrice du Myanmar) déclare que le système des Nations Unies pour le développement doit être mieux aligné afin de faire face aux possibilités et aux défis du programme de développement mondial intégré et universel. Le développement durable est impossible sans la paix. Le système devrait donc continuer à fournir un soutien et des orientations en matière de consolidation et de pérennisation de la paix.

70. Lorsqu'il s'agit de développement durable, les solutions toutes faites ne sont pas viables. Le système doit s'efforcer d'inscrire pleinement les activités opérationnelles de développement qu'il mène à l'échelon national dans le cadre des plans et stratégies de développement des pays, le but étant de renforcer l'appropriation et la conduite du programme par les pays. Sa délégation reconnaît l'importance du Conseil économique et social en matière de coordination et d'orientation du système des Nations Unies pour le développement et le rôle central du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en vue d'assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau mondial. Le financement public international, y compris l'APD, est essentiel à la mobilisation de ressources supplémentaires et à la création d'un environnement national propice à l'investissement dans les infrastructures et autres domaines, dont les pays les moins avancés ont particulièrement besoin.

71. Compte tenu de l'importance des progrès technologiques et de l'innovation pour les pays en développement, le système des Nations Unies pour le développement doit assumer un rôle plus actif dans la coordination de l'aide technique et scientifique, par le biais de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire. Il devrait également continuer d'encourager les contributions financières volontaires à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

72. **M^{me} Marinčić** (Bosnie-Herzégovine) dit qu'un financement stable, souple et prévisible est essentiel à la mise en œuvre efficace des objectifs de développement durable. Le système des Nations Unies pour le développement doit s'efforcer d'élargir sa base

de donateurs et réfléchir aux moyens de soutenir la mobilisation des ressources nationales. Il doit également collaborer plus étroitement avec les gouvernements, à tous les niveaux, pour élaborer des projets de qualité que les autorités gouvernementales seraient ravies de cofinancer et, le cas échéant, pour chercher à établir des partenariats public-privé.

73. Le système doit avoir la capacité d'adapter ses activités de développement aux besoins de chaque pays. Les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) devraient faire l'objet d'une appropriation nationale et une attention particulière devrait être accordée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux pays touchés par un conflit. Dans les pays touchés par un conflit, il est essentiel d'établir des liens plus étroits entre les initiatives de paix et de sécurité et les activités de développement, tout en renforçant les institutions et les capacités nationales nécessaires pour poursuivre le développement.

74. La Bosnie-Herzégovine a signé un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019. De plus, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies et en étroite coopération avec le Bureau du PNUD en Bosnie-Herzégovine, le Gouvernement met actuellement au point, pour 2017-2018, un programme de soutien des efforts déployés par le pays visant à réaliser les objectifs de développement durable.

75. **M. Mikayilli** (Azerbaïdjan) dit que, pour atteindre les objectifs de développement durable et s'en servir comme d'un fondement solide pour la paix et la stabilité mondiales, les gouvernements doivent les intégrer dans les plans et stratégies des pays. En conséquence, son gouvernement a créé un conseil national de coordination du développement durable chargé de définir les priorités nationales et d'aligner les programmes publics sur le Programme 2030. En juillet, l'Azerbaïdjan présentera son rapport volontaire national au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

76. Compte tenu de la situation précaire de millions de personnes dans le monde, l'élimination de la pauvreté et de la faim doit demeurer la tâche principale du système des Nations Unies pour le développement. Le système doit se repositionner pour soutenir de manière plus cohérente les efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre le Programme 2030, tâche qui exige une direction ferme. Dans ce contexte, l'Azerbaïdjan se félicite des réformes envisagées par le Secrétaire général et de l'accent mis sur la prévention

et le règlement des conflits, car le développement ne saurait être viable sans la paix.

77. Le système doit aligner en tous points ses travaux sur les plans et stratégies de développement des États Membres dans le but de renforcer l'appropriation nationale. Les avantages comparatifs de chaque entité des Nations Unies contribueront à éviter les doubles emplois. Le système doit tenir compte des vulnérabilités particulières des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Enfin, il importe de veiller à ce que le système dispose de moyens suffisants, y compris un financement prévisible, des contributions accrues aux ressources de base non affectées et de nouveaux mécanismes de financement novateurs.

78. **M. García Moritán** (Argentine) dit que les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement devraient être renforcées pour mieux soutenir les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable. Il est nécessaire d'accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficience et d'augmenter les ressources de base. Pour appuyer les initiatives à long terme des pays en vue de la réalisation des objectifs, il est essentiel de renforcer leurs capacités nationales de développement durable. À cet égard, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui continuent de prendre de plus en plus d'importance, devraient être intégrées dans les plans stratégiques des entités du système pour le développement. Enfin, leurs stratégies doivent être souples et leur permettre d'adapter la présence de leurs pays aux priorités et aux besoins nationaux, en assurant la participation de toutes les parties prenantes nationales, les coordonnateurs résidents jouant en l'occurrence un rôle crucial.

79. **M^{me} Shaaban** (Observatrice de la République-Unie de Tanzanie), Secrétaire permanente adjointe, Ministère des finances et de la planification économique, dit que l'examen quadriennal complet doit être ancré à tous les niveaux des activités du système des Nations Unies pour le développement. Les capacités et besoins différents des pays exigent que le système conçoive des approches individualisées, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés et à faible revenu, comme la Tanzanie.

80. Elle dit craindre que les ressources autres que les ressources de base, tellement importantes pour les activités opérationnelles, qui diminuent depuis 15 ans, ne continuent à se raréfier. Les activités du système dans les domaines de l'appui à l'élaboration de politiques normatives et au développement ciblé, fondé

sur les droits de l'homme, y compris le renforcement des capacités, sont toujours essentielles. Le système doit adopter une approche globale de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, compte tenu de leur interdépendance et de la complexité du paysage du développement. À cet égard, il doit mettre au point un moyen d'utiliser les cibles et les indicateurs des objectifs pour évaluer les besoins des pays, au lieu de continuer à s'appuyer sur le classement traditionnel des pays, fondé uniquement sur le revenu.

81. Il est nécessaire d'examiner les structures de gouvernance du système pour le développement et déterminer comment celles-ci lui permettent de répondre aux besoins de ses bénéficiaires. Enfin, compte tenu de la multiplication des difficultés auxquelles sont confrontés les pays les moins avancés et de l'insuffisance de l'appui apporté par les donateurs traditionnels, une aide accrue des pays du Sud au développement est plus nécessaire que jamais.

82. **M^{me} Simonyan** (Observatrice de l'Arménie) dit que les politiques et les programmes doivent être actualisés, synchronisés et rationalisés aux niveaux national et international, afin d'adapter les objectifs de développement durable aux contextes nationaux. Dans la mise en œuvre du Programme 2030, le système des Nations Unies pour le développement devrait se concentrer sur les moyens les plus efficaces d'apporter des changements au niveau local, notamment en renforçant, en consolidant et en assouplissant sa présence sur le terrain. La nécessité urgente de rendre le système adaptable doit être évaluée dans le contexte d'une diminution des ressources et d'une augmentation des problèmes humanitaires. Le système doit améliorer ses capacités conceptuelles, normatives et opérationnelles afin de renforcer sa fonction de prévention et d'affermir la résilience des pays. Il devrait également examiner le rôle des mécanismes régionaux dans le développement. Bien au fait des circonstances locales et dotés de ressources et d'outils de financement sur mesure, les organismes régionaux de développement sont bien placés pour traiter correctement les problèmes locaux. Pour obtenir des résultats concrets, l'accent devrait être mis sur la prévention précoce. À cet égard, les missions sur le terrain continuent de jouer un rôle important en déterminant si la situation se dégrade sur le terrain et en signalant à l'Organisation qu'il importe d'agir.

83. Compte tenu de la diminution des ressources extérieures pour la coopération au développement, l'approche classique du financement du développement n'est plus envisageable. En raison des changements survenus dans la situation mondiale en matière de développement et de financement, les pays, en

particulier les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, sont aux prises avec des problèmes beaucoup plus complexes qu'ils ne l'étaient à l'époque où l'Arménie est devenue membre de l'Organisation des Nations Unies, il y a 25 ans. Le système des Nations Unies pour le développement doit renforcer les capacités des pays en matière de mobilisation des ressources nationales et appuyer leur accès au financement provenant de sources extérieures. Les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement devraient contenir des détails sur la disponibilité des fonds nécessaires pour l'obtention de résultats, ainsi que sur les moyens de réduire les déficits de financement et de les combler. Des programmes de qualité, axés sur les résultats, sont nécessaires pour cibler ceux qui en ont le plus besoin, indépendamment du facteur géographique. L'aide ne devrait pas se fonder uniquement sur le revenu par habitant.

84. **M. Embark** (Algérie) dit que l'examen quadriennal complet a clairement établi le cadre de référence au sein duquel le système des Nations Unies pour le développement devrait fonctionner, mais la question du financement du système demeure critique. Les décisions, les normes et les principes convenus par les États Membres en matière de financement doivent être organisés dans une stratégie cohérente.

85. Le besoin de cohérence s'applique également à la recherche de mécanismes et instruments de financement novateurs. Au niveau national, il y a place pour une amélioration des systèmes de collecte de l'impôt, ce qui nécessitera le renforcement des institutions nationales compétentes grâce à une coopération et une assistance technique efficaces. Toutefois, sans l'appui déterminé des pays jouissant d'une expérience éprouvée dans ce domaine, ce sera un processus long et coûteux. Bien que les obligations d'État puissent s'avérer des outils de développement efficaces, ce serait une erreur de s'attendre à ce que le financement national joue un rôle de premier plan à cet égard ou de croire que cette solution pourrait convenir dans les pays les moins avancés qui ne disposent tout simplement pas des ressources nécessaires, en particulier les pays africains. Il ne fait aucun doute que la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites doit être renforcée.

86. Il existe de nombreux moyens de mobiliser des ressources internationales, notamment la titrisation des futurs apports d'APD. Les prêts internationaux, comme celui qui a été accordé à l'Algérie en 2005 au titre d'un programme de vaccination, garanti par la Banque mondiale et les sociétés d'assurance, pourraient être utilisés pour répondre à d'autres

besoins de développement et pour aider d'autres pays, en particulier les pays les moins avancés. Il est primordial de veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement dispose de la capacité nécessaire pour remplir son mandat et gérer ses obligations financières à partir de son propre budget.

87. **M^{me} Barnardo** [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] dit que le Cadre stratégique révisé pour 2017 de la FAO s'appuie sur le Programme 2030 et que son programme de travail et son budget permettraient de mesurer les progrès réalisés au regard des objectifs stratégiques exclusivement par référence aux objectifs et cibles de développement durable. La FAO est l'une des premières institutions spécialisées à faire rapport à ses organes directeurs sur les progrès réalisés dans le cadre de l'examen quadriennal complet. Son prochain rapport est attendu en juillet 2017.

88. La réalisation du Programme 2030 exige des approches globales et des partenariats dynamiques. À cet égard, les partenariats multipartites développés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale méritent d'être imités. Les institutions des Nations Unies jouent un rôle unique dans la définition et le respect des normes internationales, le suivi des engagements et des résultats, ainsi que la promotion du développement institutionnel. Comme l'a déclaré le représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) au début du débat, la diversité et la spécialisation sont les forces du système des Nations Unies. La vaste expertise que celui-ci pourrait partager avec les États Membres est un atout essentiel qui permettra d'assurer le succès du programme 2030.

89. La FAO est prête à apporter sa contribution à l'élimination de la faim. Elle consultera ses organes directeurs sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen quadriennal complet et du Programme 2030.

90. **Le Président** propose que le Conseil prenne note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : analyse du financement, figurant dans le document [A/72/61-E/2017/4](#), et du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, figurant dans le document [E/2016/34/Rev.1](#).

91. *Il en est ainsi décidé.*

Clôture du débat

92. **M. Wu Hong** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) déclare que la véritable légitimité et la force du Programme 2030 découlent de son processus préparatoire sans exclusive et ses objectifs communs. Les mandats que les États Membres ont confiés au Secrétaire général dans la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale reflètent leur ferme volonté de renforcer encore le système des Nations Unies pour le développement en réponse au Programme 2030. Les entités du système pour le développement participent déjà pleinement à la mise en œuvre des nouveaux mandats énoncés dans la résolution et le Département des affaires économiques et sociales a entamé ses travaux sur le renforcement du système de suivi de l'examen quadriennal complet.

93. Les discussions qui ont eu lieu au cours du débat sur les activités opérationnelles de développement ont permis de constater, en premier lieu, que de nombreux États Membres sont préoccupés par le déclin du financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies en 2015, en valeur nominale. Toutefois, en tenant compte des fluctuations des taux de change, on constate que le financement a en fait été augmenté. Les États Membres ont reconnu que l'alignement du financement et des fonctions est complexe et qu'il nécessitera d'autres délibérations intergouvernementales. Les participants se sont également demandé comment il serait possible d'augmenter le financement à l'échelle du système et les ressources mises en commun pour la mise en œuvre du Programme 2030.

94. Deuxièmement, au cours des 10 dernières années, les capacités et les besoins des pays du programme n'ont cessé de se diversifier. Pour l'après-2015, les pays à revenu intermédiaire auront besoin d'un appui politique et technique plus intégré de la part du système des Nations Unies pour le développement, en vue de renforcer leur capacité à élaborer des politiques cohérentes, à créer des institutions et à mobiliser des capitaux privés.

95. Troisièmement, le système pour le développement doit renforcer le lien entre la paix, le développement et l'aide humanitaire afin d'assurer la complémentarité des activités. Toutefois, ce processus ne devrait pas entraîner un détournement des ressources consacrées aux priorités de développement.

96. Enfin, il apparaît clairement que les États Membres s'attendent à davantage de responsabilité et de transparence dans les travaux du système des Nations Unies pour le développement, y compris une meilleure circulation de l'information destinée aux

États Membres sur les fonctions existantes, les capacités, les dispositions organisationnelles, les ressources et les résultats des entités et de l'ensemble du système, ainsi que des organismes interinstitutions, éléments essentiels à l'instauration de la confiance. L'orateur souhaite réaffirmer la détermination du Secrétaire général à s'acquitter des mandats ambitieux du nouvel examen quadriennal complet en renforçant le système des Nations Unies pour le développement et en assurant la qualité de l'analyse de son suivi, respectivement.

97. **Le Président**, appelant l'attention sur un certain nombre de messages clés émanant des délibérations du Conseil au cours du débat, déclare que, compte tenu du caractère universel, interdépendant et indivisible des objectifs de développement durable, les États Membres doivent forger une vision commune des activités du système des Nations Unies pour le développement, une vision qui devrait s'appuyer sur les principes du multilatéralisme. De plus, dans le cadre de son appui, le système pour le développement doit respecter les principes de l'intégration, de la coordination, de la responsabilité et de la transparence. Le succès de la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sera la première étape dans l'adaptation du système des Nations Unies pour le développement pour répondre aux exigences du nouveau programme.

98. Le Programme 2030 exige que le système des Nations Unies pour le développement soit plus efficace que la somme des éléments qui le constituent, afin d'être en mesure de jouer le rôle de chef de file mondial dans l'appui à l'élaboration de politiques intégrées et au renforcement des capacités. En retour, le système doit renforcer ses propres capacités afin de s'assurer que les plans stratégiques de ses entités constitutives sont alignés sur la contribution globale qu'il compte apporter au Programme 2030.

99. Pour que le Programme 2030 soit couronné de succès, l'architecture de financement du système des Nations Unies pour le développement doit être restructurée, en mettant davantage l'accent sur les ressources non préaffectées, mises en commun et thématiques de l'ensemble du système. Un financement suffisant, prévisible et à long terme est nécessaire, les ressources de base jouant un rôle essentiel. L'amélioration de la responsabilité et de la transparence dans les rapports sur les résultats présentés à l'entité et aux conseils d'administration dans l'ensemble du système est également cruciale pour améliorer la qualité des apports financiers au système, poursuivre la recherche de mécanismes de financement novateurs et veiller à ce que les pays

respectent leurs engagements en matière d'APD. Le document stratégique à l'échelle du système, dont la demande a été faite au Secrétaire général dans le cadre de l'examen quadriennal complet serait utile pour l'alignement du financement et des fonctions.

100. Il est nécessaire de renforcer la capacité des organes directeurs à participer aux débats de fond sur les grands enjeux, y compris des documents importants comme les plans stratégiques, les budgets et les cadres d'allocation des ressources des entités. Le principal objectif du renforcement de la gouvernance est de promouvoir l'appropriation par les États Membres des grandes décisions de politique générale adoptées par les organes directeurs. Dans le rapport demandé dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général devait présenter des solutions concrètes pour améliorer la responsabilité, la coordination et la supervision des organes directeurs, ce qui permettrait aux États Membres de repenser et de renforcer les rôles respectifs du Conseil économique et social et de la réunion conjointe des conseils d'administration.

101. L'objectif général de la rationalisation et de l'harmonisation des services communs devrait être de permettre au système des Nations Unies pour le développement d'améliorer les résultats des programmes à l'échelle du pays. On s'accorde pour dire que les progrès dans ce domaine doivent s'intensifier de manière significative au niveau de l'entité et dans l'ensemble du système.

102. La vulnérabilité chronique caractéristique des pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit force le système des Nations Unies à fournir une assistance humanitaire et, en même temps, à renforcer les institutions, la résilience et les capacités de manière complémentaire et synergique, en particulier dans les pays sortant d'un conflit. La « destruction des murs administratifs » isolant les entités des trois piliers des Nations Unies nécessite des actions audacieuses, mais elle est essentielle pour fournir un appui intégré dans ces contextes nationaux.

103. Compte tenu de la diversification croissante des besoins en matière de renforcement des capacités et de développement des pays bénéficiant d'un programme, le système des Nations Unies pour le développement doit adopter des modèles souples et rentables d'organisation et de dotation en effectifs, adaptés aux différents contextes nationaux. En cette ère nouvelle, les pays à revenu intermédiaire auraient besoin d'un appui politique et technique plus intégré de la part du système des Nations Unies pour le développement.

104. Le système des Nations Unies pour le développement a une occasion unique d'améliorer ses travaux en passant d'une culture de réaction à une culture de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. Cela ne sera pas facile, mais il est impératif d'étudier ces nouvelles dimensions.

105. Pour conclure le débat, le Président souhaite rappeler aux délégations que le point 7 de l'ordre du jour restera néanmoins ouvert pendant toute la durée de la session de 2017 du Conseil, compte tenu des propositions et des rapports demandés au Secrétaire général dans la résolution [71/243](#) de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 5.